CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 13 OCTOBRE 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 13 octobre 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Katy Barbe, Bernard Duffy, Claude Gauthier.

Sont absents les conseillers : Hugo Guénette, Mathieu Caron, Alain Labelle.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2020-10-313 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère, Katy Barbe appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

1- LÉGISLATION

2020-10-314 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, **avec ses ajouts ou ses retraits :**

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2 Adoption des procès-verbaux

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 **(reporté)**

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2020 **(reporté)**

2- ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes municipaux – Septembre 2020
2-2 Engagement des dépenses – Octobre 2020
2-2 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 septembre 2020
2-4 Demande d'appui au projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau
2-5 Proposition pour effectuer la mise à jour du Site web Gracefield.ca - Webaction
2-6 Entente sur les griefs – Rencontre patronale syndicale tenue le 8 septembre 2020
2-7 Contre-expertise médicale – Employé 61-0021
2-8 Contribution à l'église
2-9 Modification de la résolution 2020-09-299 - Demande dans le cadre du fonds régions et ruralité Volet 2 – Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau
2-10 Contrat des photocopieurs - Appel d'offres **(reporté)**
2-11 FQM - Un article du projet de loi 67 vise à retirer un de nos pouvoirs de zonage ; un appel à signer rapidement notre désaccord
2-12 Résolution 2020-06-200 - Covid-19 – Rémunération des employés
2-13 Lettre de démission de Cindy Céré

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4-1 Comité consultatif d'urbanisme – Mandat 2020-2021
4-2 Projet de lotissement – Secteur Northfield – Matricules 4699-84-3655 et 4799-09-9862 **(reporté)**
4-3 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 207-2020, afin de modifier le règlement de zonage numéro 169 du secteur urbain de la Municipalité de Gracefield pour permettre la catégorie d'usage S2 dans la zone U-103, afin d'autoriser une Maison de la famille et un Centre de pédiatrie sociale Vallée de la Gatineau.
4-4 Incident lors de la vidange d'une fosse septique au 715 chemin du Poisson-Blanc
4-5 Appui acériculteur

5- TRANSPORT

5-1 Garde-fous – Thierney sud, Marks, du Calumet, Rivière-Gatineau **(reporté)**
5-2 Offre de service Cima+ chemin Marks
5-3 Offre de service Cima+ Garage municipal – Puits de service
5-4 Mandat architecte – Garage municipal – Puits de service **(reporté)**
5-5 Appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement
5-6 Appel d'offres pour un crédit-bail pour le financement du camion de déneigement
5-7 Ratifié facture construction DJL

5-8 Déneigement chemin Pémichangan

6- HYGIÈNE DU MILIEU

6-1 Appel d'offres – Nettoyage du Puits artésien – Eau potable

7- LOISIRS ET CULTURE

7-1 Biblio de l'Outaouais - Cotisation 2021
7-2 Biblio de l'Outaouais - Dépôt des prévisions budgétaires 2021 **(reporté)**
7-3 Canada en Fête
7-4 Protocole rénovation Bibliothèque municipale
7-5 Barrage Centraide
7-6 Nomination Nathalie Lafrenière – Brigadière scolaire et coordonnatrice aux loisirs.

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCE

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Reporté

2020-10-315 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les comptes municipaux pour le mois de septembre sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 633 515.52 $.

- Rapport des salaires nets : 89 579.14 $
- Liste sélective des chèques : chèques no. 25 651 à 25 704 pour un montant de 83 847.03 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 240 à 277 pour un montant de 105 675.52 $

- Liste des prélèvements : no. 960 à 1011 pour un montant de 354 413.83 $

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-316 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / OCTORBE 2020

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois d'octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	300.00 $	
Aqueduc et égouts	9 163.36 $	
Sécurité publique	3 634.97 $	
Transport	8 131.84 $	
Urbanisme	378.75 $	(Formation AIR BNB, 8 octobre 2020)
Loisirs	$	

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2020-10-316.

Que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de rapport :

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 30 septembre, est déposé pour information aux membres du conseil, pour la période du 1er septembre 2020 au 30 septembre 2020.

2020-10-317 DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'AMÉLIORATION ET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE LA MAISON DE LA CULTURE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT le coût du projet présenté par la Maison de la Culture pour l'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau a augmenté de façon significative ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet entre dans l'une des priorités d'interventions de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déjà obtenu du financement supplémentaire pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité d'aménagement et de développement lors de la rencontre tenue le 1er septembre 2020 dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield appuie la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) et à la Maison de la culture Vallée de la Gatineau.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-318 PROPOSITION POUR EFFECTUER LA MISE À JOUR DU SITE WEB GRACEFIELD.CA - WEBACTION

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Webaction pour effectuer la mise à jour dans les 24 heures suivant la réception d'information pour le site Web de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'accepter l'offre reçue de Webaction, selon le document déposé le 14 septembre 2020. Le tarif suggéré étant de 60.00 $ l'heure, pour la mise à jour (au besoin) du site web de la Ville de Gracefield.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-319 ENTENTE SUR LES GRIEFS – RENCONTRE PATRONALE SYNDICALE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les parties sont liées par une convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat a déposé les griefs 2020-01 à 2020-13 à l'encontre de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre 2020, une rencontre s'est tenue entre l'Employeur et le Syndicat afin de discuter de divers dossiers, des griefs ainsi que la plainte 15 du Code du travail et convenir de possibles ententes de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'entériner la lettre d'entente convenue avec le syndicat, telle lettre dont les élus ont eu copie en plénier.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le maire, Monsieur Réal Rochon à signer telle entente et d'y donner plein effet.

La présente résolution est toutefois conditionnelle à la signature de ladite entente par le syndicat.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-320 CONTRE-EXPERTISE MÉDICALE – EMPLOYÉ 61-0021

CONSIDÉRANT la nécessité de demander une contre-expertise médicale à un employé présentement en congé de maladie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 000.00 $ plus les taxes applicables pour la contre-expertise de l'employé numéro 61-0021 ;

De payer les frais de déplacement de cet employé ;

De mandater le psychiatre Dr Lamarre ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Les dépenses prévues à même la présente résolution seront imputées à partir du surplus accumulé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-321 CONTRIBUTION À L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande reçue de Mario Thibault, curé, pour la Fabrique de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation, secteur Gracefield, afin de soutenir les coûts relatifs pour l'installation d'un nouveau système de chauffage à l'église de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser une dépense de 5 000.00 $, payable en deux versements, soit le 31 octobre 2020 pour l'année 2020 et le 15 janvier 2021, pour l'année 2021, à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation, secteur Gracefield, afin de soutenir les coûts pour l'installation d'un nouveau système de chauffage à l'église de Gracefield. La dépense sera imputée au surplus accumulé.

De permettre au Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Que cette dépense est autorisée pour soutenir la Fabrique de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation, secteur Gracefield, considérant que les activités sont restreintes dû à la pandémie de la Covid-19.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-322 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-09-299 – DEMANDE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET 2 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a confirmé la somme de 70 656.00 $ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), conditionnel à ce que la Ville de Gracefield injecte 20 %, soit la somme de 17 664.00 $ pour la réalisation de ces projets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De soumettre une demande de soutien à la vitalisation et à la Coopération intermunicipale dans le cadre du FRR - Volet 2 de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour l'achat des terrains requis pour le projet Logement-Santé à Gracefield.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield tous les documents.

Le don de telle somme à Logement-Santé fera l'objet d'une résolution ultérieure, mais d'aucune garantie sur les immeubles visés.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CONTRAT DES PHOTOCOPIEURS - APPEL D'OFFRES

Reporté

2020-10-323 FQM – UN ARTICLE DU PROJET DE LOI 67, VISE À RETIRER UN DE NOS POUVOIRS DE ZONAGE ; UN APPEL À SIGNER RAPIDEMENT NOTRE DÉSACCORD

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions,* déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;*

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux

municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec le projet de loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de Gracefield indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité.

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la Cheffe de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Paul St-Pierre Plamondon, au député de notre circonscription, M. Robert Bussière et aux membres de la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-324 RÉSOLUTION 2020-06-200 – COVID 19 – RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-200, concernant la rémunération des employés due à la pandémie Covid-19 ;

CONSIDÉRANT qu'une précision est nécessaire dans cette résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De permettre à tous les employés (cols bleus, cols blancs et cadres) de la Ville de Gracefield, d'être rémunérés, lors d'absences alors qu'ils ont des symptômes de la Covid – 19, (ou de la personne résidant avec une personne ayant potentiellement la Covid-19), ou ayant eu des contacts avec une personne soupçonnée d'avoir été en contact avec une personne contaminée.

Que l'employé doit passer le test de la Covid-19, qu'une preuve de prise de rendez-vous et du résultat en provenance de la Santé publique, soit déposée au bureau du Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

Une telle absence est rémunérée jusqu'au moment de la réception du résultat du test de la Covid-19 dudit test pour la personne résidant avec lui et la personne elle-même. Il est donc expressément convenu qu'il n'y aura donc aucune rémunération pour les absences ultérieures à ce dit test, sauf en ce qui est permis par la Convention collective (jour de maladie, jour mobile, etc…). Effet rétroactif pendant la pandémie Covid-19.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LETTRE DE DÉMISSION DE CINDY CÉRÉ

La lettre de démission de Cindy Céré, secrétaire au greffe est déposée.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

2020-10-325 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MANDAT 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de deux (2) ans et est renouvelable par résolution du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De nommer Alain Caron, Maurice Gagnon, Mario Tremblay, Hugo Guénette et Bernard Duffy à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un nouveau mandat, de 2 ans à partir de la présente résolution.

Le directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert est d'office pour ce comité.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PROJET DE LOTISSEMENT – SECTEUR NORTHFIELD – MATRICULE 4699-84-3655 ET 4799-09-9862

Reporté

AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2020 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 169 DU SECTEUR URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE GRACEFIELD POUR PERMETTRE LA CATÉGORIE D'USAGE S2 DANS LA ZONE U-103, AFIN D'AUTORISER UNE MAISON DE LA FAMILLE ET UN CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE VALLÉE DE LA GATINEAU

Le conseiller Claude Gauthier donne un avis de motion et dépose le premier projet de règlement numéro 207-2020, afin de modifier le règlement de zonage numéro 169 du secteur urbain de la Municipalité de Gracefield pour permettre la catégorie d'usage S2 dans la zone U-103, afin d'autoriser une Maison de la famille et un Centre de pédiatrie sociale Vallée de la Gatineau.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

<u>ARTICLE 1</u>

Le règlement de zonage numéro 169 est modifié par l'ajout de la catégorie d'usage < Communautaire (s2) > dans la zone U 103, afin d'autoriser les bâtiments servant à des fins culturelles, sociales, récréatives ou sportives.

<u>ARTICLE 2</u>

Le plan de zonage du règlement de zonage no 169 est modifié, de façon à ajouter la catégorie d'usage < s2 > dans la zone U 103, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

<u>ARTICLE 3</u>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Le projet de règlement est adopté à l'unanimité

_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert
Maire	Directeur Général et greffier

Avis de motion : 13 octobre 2020
Adoption du 1er projet de règlement le :
Avis public de l'assemblée publique de consultation :
Assemblée publique de consultation :
Adoption du second projet de règlement :
Avis aux personnes intéressées :
Adoption du règlement :
Certificat de conformité de la M.R.C. :
Date de publication et entrée en vigueur du règlement :

2020-10-326 INCIDENT LORS DE LA VIDANGE D'UNE FOSSE SEPTIQUE- - 715 CHEMIN DU POISSON-BLANC

CONSIDÉRANT l'incident survenu le 24 septembre 2020 par la conductrice responsable de la vidange des boues de fosses septiques ;

CONSIDÉRANT qu'un vélo était sur le bord de la pelouse et que par mégarde la conductrice a écrasé ce vélo ;

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 9 octobre 2020 par Madame Claudine Barrette et les pièces d'achat d'un nouveau vélo ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder au paiement de la facture de l'achat du vélo, au montant de 287.43 $ taxes incluses à Madame Claudine Barrette demeurant au 715 chemin du Poisson-Blanc.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-327 CULTIVONS NOS ÉRABLIÈRES : Demande d'appui aux syndicats locaux de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides (FUPAOL) et de l'Abitibi-Témiscaminque

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les produits de l'érable du Québec augmente régulièrement à chaque année (7%/année) ;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques de L'Outaouais-Laurentides et l'Abitibi-Témiscaminque sont peu exploitées pour l'acériculture et représentent un potentiel acéricole important à protéger (30 à 50 millions d'entailles) ;

CONSIDÉRANT QUE notre projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs des stratégies de développement durable des forêts des ministères de la forêt et de l'environnement.

CONSIDÉRANT QUE nos observations et recherches démontrent que le secteur acéricole est négligé dans les actions concrètes de nos instances gouvernementales régionales ;

CONSIDÉRANT QUE cultiver nos forêts et érablières a un véritable impact positif au niveau du développement économique de nos régions ;

CONSIDÉRANT QUE la protection de nos écosystèmes et du climat passe par le maintien de forêts cultivées puisqu'elles constituent un réservoir pour notre plus grande richesse naturelle, soit l'eau, qui s'écoule du nord vers la Vallée de l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT QUE notre région peut s'inspirer des modèles et initiatives de gestion intégrée de la forêt, développés au Bas-St-Laurent et en Estrie pour valoriser nos terres publiques et érablières ;

CONSIDÉRANT QUE c'est un enjeu qui concerne tous les acteurs du milieu ; Municipalités, MRC, producteurs agricoles et gouvernements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Maire, Monsieur Réal Rochon et résolu unanimement :

D'appuyer le Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais – Laurentides visant à sensibiliser le gouvernement provincial à l'urgence de cultiver les érablières publiques et protéger le potentiel acéricole de nos forêts.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

GARDE-FOUS – CHEMINS THIERNEY SUD, DU CALUMET, RIVIÈRE-GATINEAU

Reporté

2020-10-328 OFFRE DE SERVICES CIMA+ CHEMIN MARKS

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de CIMA+ pour la stabilisation du chemin Marks, le 7 août 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un montant forfaitaire de 56 000.00 $ est proposé ;

CONSIDÉRANT que ces travaux demeurent prioritaires pour le Conseil de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D’accepter l’offre reçue de CIMA+ au montant de 56 000.00 $ plus les taxes applicables et selon les spécifications de l’offre de services du 7 août 2020.

Que l’offre de services fasse partie intégrante de cette résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2020-10-329 OFFRE DE SERVICES CIMA+ - GARAGE MUNICIPAL – PUITS DE SERVICE

CONSIDÉRANT l’offre de services reçue de CIMA+ pour la structure et électromécanique du puits de service au garage municipal de la Ville de Gracefield, le 1er octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires sont mentionnés dans l’offre de services, à l’article 7 selon la phase 2 présenté sous forme d’un montant budgétaire de 44 950.00 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D’accepter l’offre reçue de CIMA+ au montant de 44 950.00 $ plus les taxes applicables à l’article 7 selon la phase 2, présenté sous forme d’un montant budgétaire. De cette offre est exclus un montant de 3 000.00 $, déjà passé suivant l’offre de services précédente. Donc, l’offre est d’un montant de 41 950.00 $.

Cette offre de service exclut les vérifications quant aux tests de sol, lesquels feront l’objet d’une offre séparée. Cela exclut également les frais d’architecte.

Que les tests de sol doivent être faits avant la réalisation de ces travaux.

Que l’offre de services fasse partie intégrante de cette résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

MANDAT ARCHITECTE – GARAGE MUNICIPAL – PUITS DE SERVICE

Reporté

2020-10-330 APPEL D’OFFRES POUR L’ACHAT D’UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE notre plus vieux camion de déneigement a rendu l’âme ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se procurer un nouveau camion de déneigement rapidement pour l’hiver 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le Comité de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser la Direction générale à aller en appel d'offres public sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat d'un camion de déneigement, selon les termes et conditions qui seront déterminés par les plans et devis.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-331 APPEL D'OFFRES POUR UN CRÉDIT-BAIL POUR LE FINANCEMENT DU CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield d'acheter un camion de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE tel appel d'offres aura lieu dans les prochaines semaines ;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'aller en soumission par crédit-bail en raison des délais serrés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser la direction générale à aller en soumission sur invitation pour le financement par crédit-bail pour l'achat d'un camion de déneigement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-332 RATIFIER FACTURE CONSTRUCTION DJL

CONSIDÉRANT les factures reçues de Construction DJL Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il y a dépassement de frais dans le poste budgétaire 0232000625 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De ratifier le paiement des factures 2343 et 2344 à Construction DJL, soit la différence d'un montant de 1 200.00 $.

La dépense sera imputée au surplus accumulé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-333 DÉNEIGEMENT CHEMIN PÉMICHANGAN SUD

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Monsieur Steve Knight pour le contrat de déneigement qui inclut les chemins Paquin, Lemens, Lucien-Knight, qui sont situés au sud du lac Pémichangan ;

CONSIDÉRANT la demande d'augmentation au contrat de déneigement du chemin Pémichangan sud d'un montant de 2500.00 $ pour la saison hivernale 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y avait pas eu d'augmentation depuis au-delà de 14 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'acquiescer à la demande de Monsieur Steve Knight pour une augmentation de 2 500.00 $ pour le déneigement du chemin Pémichangan sud pour la saison hivernale 2020-2021, lequel comprend 3 kilomètres qui inclus les chemins Paquin, Lemens et Lucien Knight.

Que la Ville de Gracefield fournit de 2 à 4 voyages de sable pour ce contrat.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-334 APPEL D'OFFRES – NETTOYAGE DU PUITS ARTÉSIEN – EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au nettoyage du puits artésien de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour lancer un appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le nettoyage du puits artésien de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-335 RATIFIER LA DÉPENSE POUR URGENCE À L'AQUEDUC – FOURNISSEUR V03 inc.

CONSIDÉRANT la dépense autorisée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, le 17 septembre 2020, pour un service d'urgence dû à un problème avec la VM-19 à l'aqueduc ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De ratifier la dépense au montant de 2 606.00 $ plus les taxes applicables pour un service d'urgence dû à un problème avec la VM-19 à l'aqueduc ;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-336 BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – COTISATION 2021

CONSIDÉRANT le document reçu pour la cotisation spéciale 2021 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais pour le développement de la collection locale de la bibliothèque municipale de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour compléter le formulaire de participation et de répartition du budget de la cotisation spéciale 2021 au taux .50 par capita.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour signer ce dit document et de faire parvenir le document complété au Réseau BIBLIO de l'Outaouais.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – DÉPÔTS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Reporté

2020-10-337 CANADA EN FÊTE

CONSIDÉRANT les activités de Canada en Fête 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles d'un montant de 12 000 $ pour l'année 2020 peuvent être reportés en 2021 et que l'activité doit avoir lieu avant le 31 mars 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour répondre positivement à Madame Lucie Aspirot,

conseillère au programme pour la région du Québec du Ministère du Patrimoine canadien

Que le Conseil municipal de la Ville de Gracefield tiendra une activité dans le cadre de Canada en Fête au courant de l'année 2021 et qu'une réponse soit parvenue avant le 16 octobre 2020.

Que l'activité Canada en fête aura lieu le 14 février 2021 et ce avant le 31 mars 2021 et que les fonds disponibles d'un montant de 12 000 $ seront utilisés pour cette activité.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-338 PROTOCOLE RÉNOVATION BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ministre de la Culture et des Communication et la Ville de Gracefield pour les travaux de rénovation à la bibliothèque municipale de la Ville de Gracefield, dossier 2020251 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser le maire Monsieur Réal Rochon à signer le protocole d'entente numéro 2020251, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS – Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, pour les travaux de rénovation à la Bibliothèque municipale de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-339 BARRAGE CENTRAIDE

CONSIDÉRANT la demande reçue de Madame Line Simon, représentante, pour un barrage routier qui aura lieu, le 3 décembre 2020, pour la guignolée des médias ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser, le 3 décembre 2020, la Guignolée des Médias à tenir un barrage routier sur la Route 105, près des feux de circulation au centre de la Ville de Gracefield, cette activité devant servir à recueillir des fonds pour cet organisme.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et pour leur permettre d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-340 NOMINATION DE NATHALIE LAFRENIÈRE – BRIGADIÈERE SCOLAIRE, COORDONNATRICE AUX LOISIRS – REMPLACEMENT TEMPORAIRE INDÉTERMINÉ POUR LES 2 JOURS.

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs et la brigadière scolaire sont toutes deux en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ces postes ;

CONSIDÉRANT la pandémie actuellement en cours et ses effets sur les loisirs ;

CONSIDÉRANT l'entente qui doit être signée avec le syndicat et qui aborde le sujet de cette résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De nommer Madame Nathalie Lafrenière comme coordonnatrice des loisirs (échelon 3), poste occupé en remplacement temporaire et pour une durée indéterminée, ce poste est prévu pour 17 heures par semaine.

De nommer Madame Nathalie Lafrenière comme brigadière scolaire (échelon 3), poste occupé en remplacement temporaire et pour une durée indéterminée. Ce poste est prévu pour 15 heures par semaine.

Pour le reste, la rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur.

D'autoriser une dépense d'environ 125.00 $ plus les taxes applicables pour cette-ci pour une formation en brigadier scolaire.

D'autoriser une dépense au maximum 200.00 $ plus les taxes applicables pour l'achat des vêtements requis pour celle-ci pour le poste de brigadière scolaire.

La présente résolution est conditionnelle à la signature par le syndicat de l'entente mentionnée ci-haut.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation

Comité Logement en santé et R.I.A.M

Comité des Travaux publics

Comité du Service Incendie

Comité de Finances et du personnel

Claude : Rencontre vérification des chèques tout était conforme réponse assez vite tout était à notre satisfaction

Bernard : Comité de personnel diverses rencontres / recommandation au conseil plusieurs rencontres convention collective des pompiers / OMH pas eu de rencontre

Katy : rien à dire

PÉRIODE DE QUESTION

Gilles Lafond et Claire Rondeau. Remerciement à tous et chacun pour le don. Aucune ristourne sera envoyée au diocèse de Mont-Laurier.

CORRESPONDANCE

La correspondance reçue du 9 septembre 2020 au 6 octobre 2020 est déposée.

11-1 L'édition 2020 du tableau des niveaux de revenus applicables

11-2 Lancement des Rendez-vous régionaux du monde municipal

11-3 Appel de proposition PHNA 2020-2021

11-4 Bulletin MMQ

11-5 Gestionnaire remplaçant à la Direction de la coordination et des relations avec le milieu

11-6 Entente sur le logement social Canada-Québec

11-7 Le Carrefour Action Municipale et famille devient espace muni

11-8 Aide au développement des infrastructures culturelles

11-9 Déclaration du député William Amos concernant la situation dans la réserve faunique

11-10 Projet de loi 66

11-11 Rendez-vous régionaux du monde municipal de l'UMQ

11-12 Dévoilement des lauréats du concours Inspiration MMQ en gestion des risques

11-13 Soutien aux municipalités dans le contexte de la Covid-19

11-14 Groupe mobilisation

11-15 Rapport Annuel 2019-2020 Office Québécois de la langue française

11-16 Réunion du Caucus des cités régionales de l'UMQ avec le ministre de la Famille

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-10-341 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire, Réal Rochon et résolu :

De lever la présente séance à 8 h 14.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire